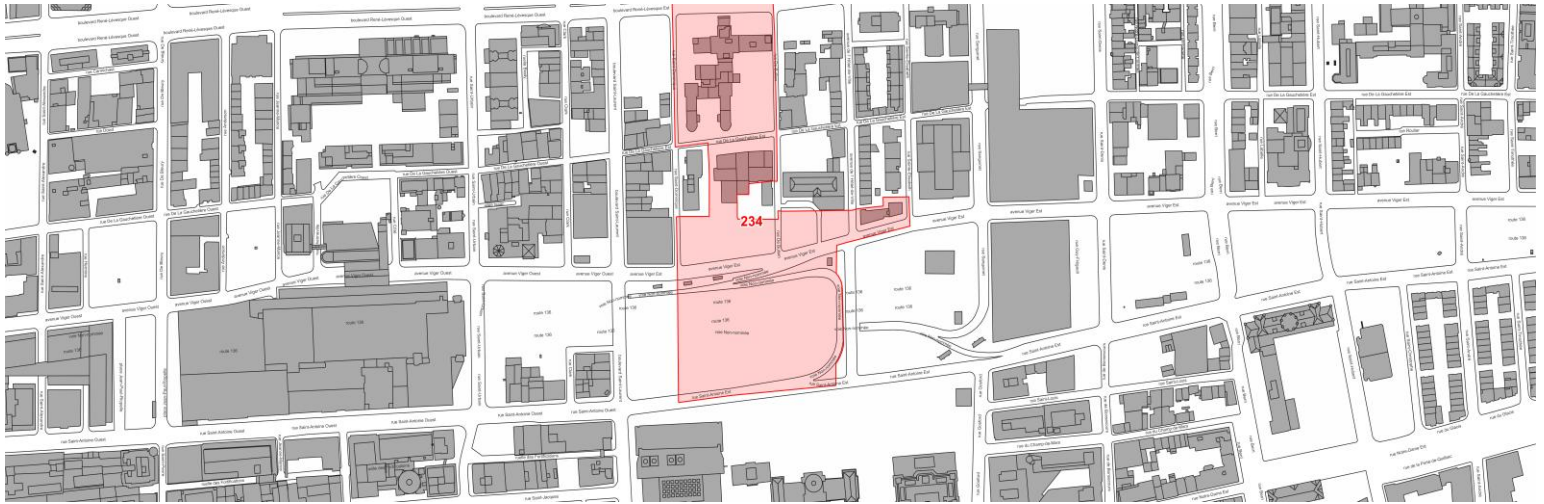




Si votre propriété est située proche de la limite de la zone, communiquez avec : permis.inspections.ville-marie@montreal.ca

District électoral

Saint-Jacques

Usages prescrits

M.7

Zone de mixité autorisant les commerces et les services de moyenne intensité

Densité et implantation

Densité

6

Note

Taux d'implantation maximal

100

Hauteur et surhauteur

Surhauteur maximale en mètres

S.O.

Note

S.O.

Hauteur minimale / maximale en mètres

Min: 11 Max: 30

Marges

Marge latérale minimale

3,0

Marge arrière minimale

4,0

Statuts patrimoniaux

Pour l'information relative à ces thèmes, consultez la fiche des statuts patrimoniaux du secteur de recherche concerné en cochant la case « patrimoine ». Attention : Un terrain peut être visé par plus d'une fiche, en fonction du découpage des différents secteurs illustrés à la carte interactive.

[- Cliquer ici pour accéder au règlement d'urbanisme](#)

Cette fiche a été préparée uniquement pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales, le lecteur devra consulter la version officielle du Règlement d'urbanisme et de chacun de ses amendements.